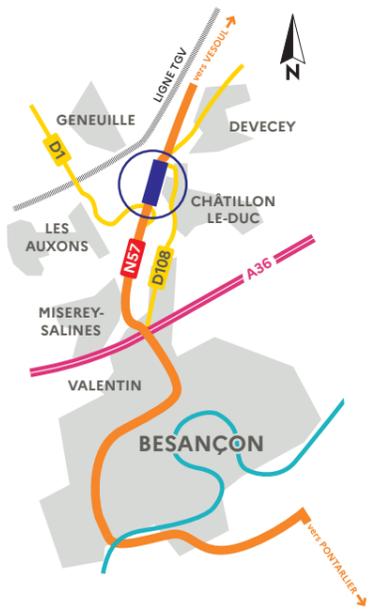


LES TRAVAUX DE LA RN 57 À CAYENNE SE POURSUIVENT



Débutée au mois de mai, la phase de terrassement dessine peu à peu le paysage de la future 2x2 voies.

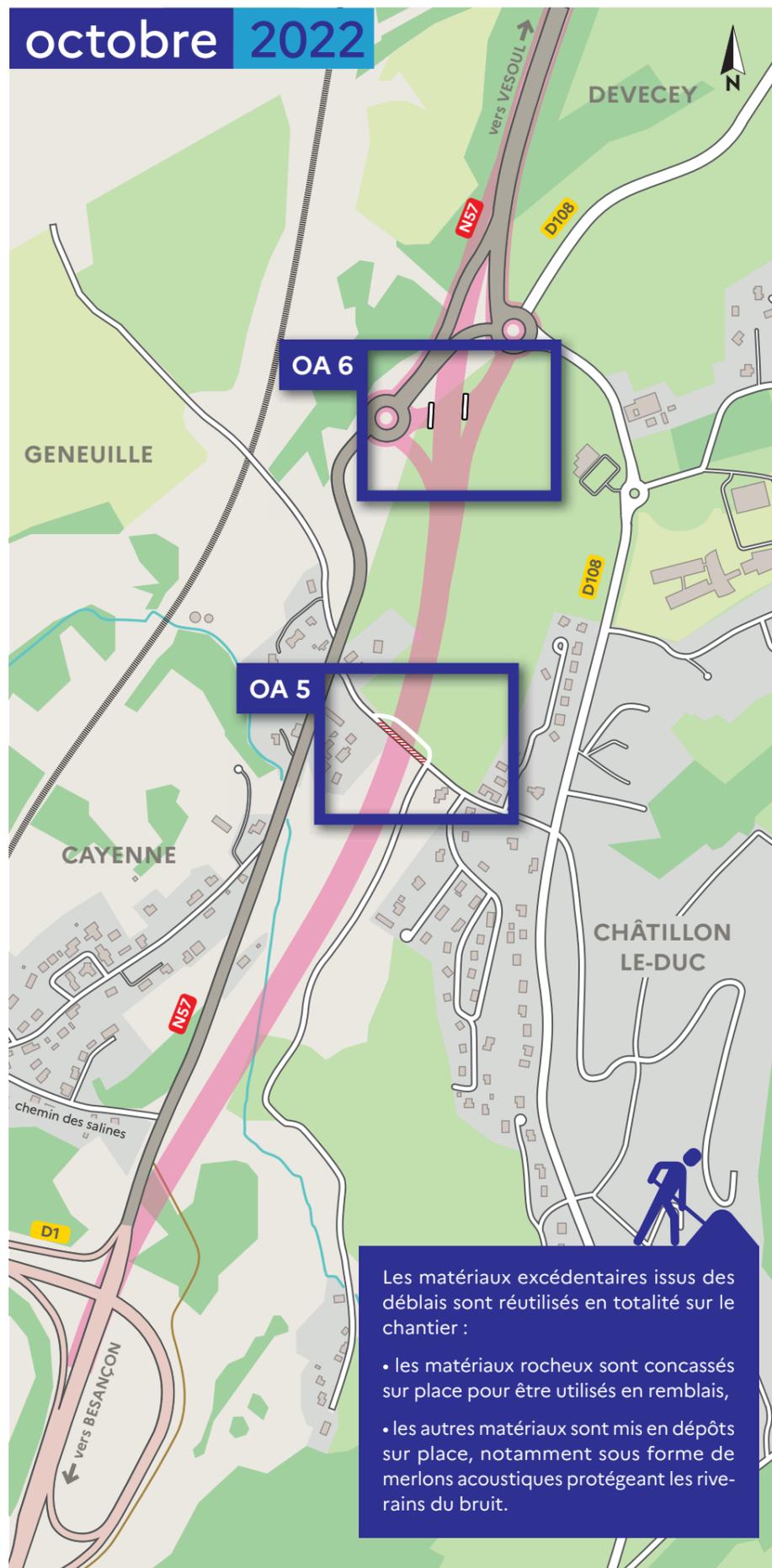


Les travaux de terrassement entre l'échangeur de la RD1 et l'échangeur de Devecey ont bien avancé durant cet été particulièrement sec.

Au Nord du chantier, sur l'échangeur de Devecey, l'ouvrage d'art n°6 est en cours de construction (page 3).

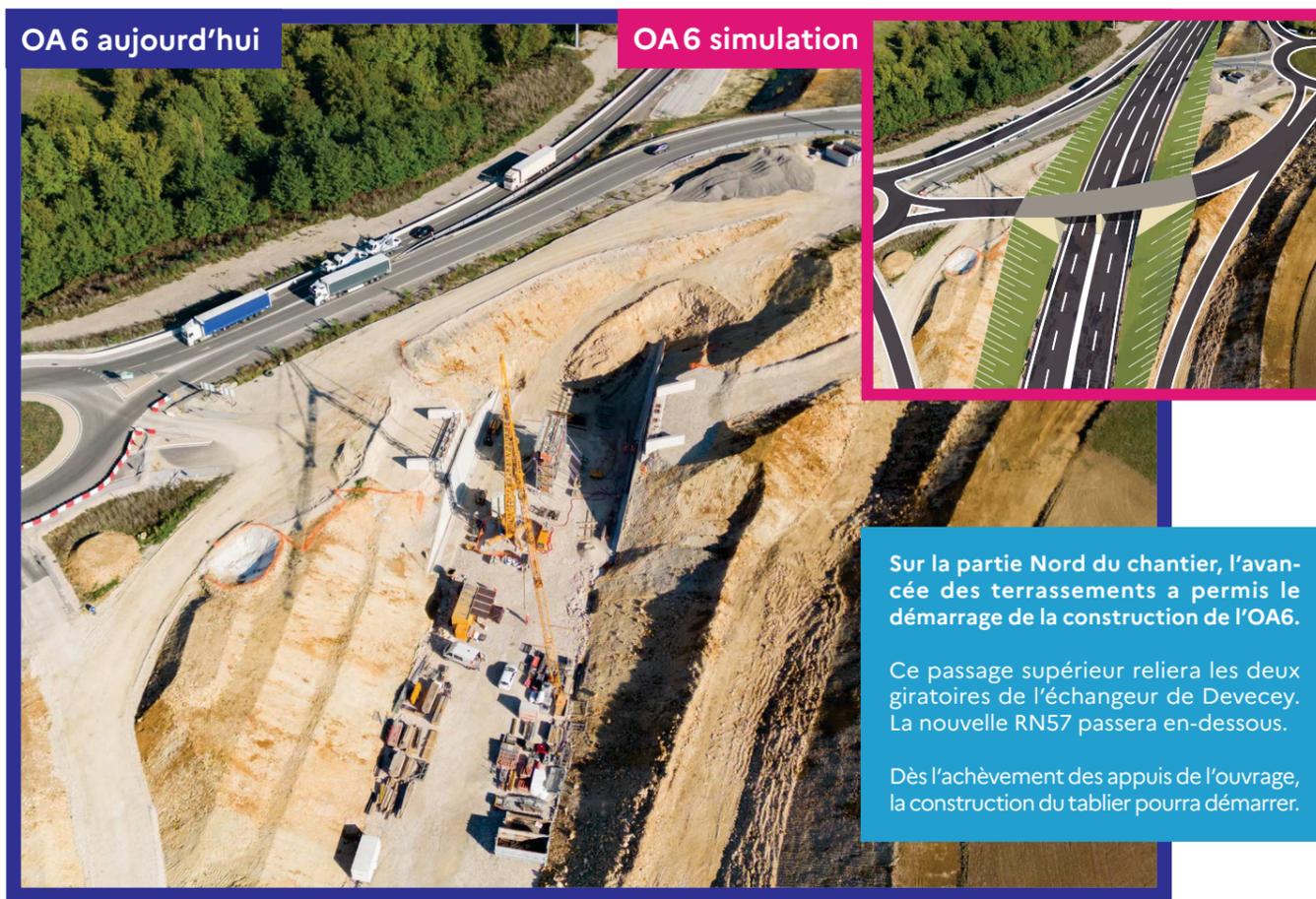
La coupure de la rue Léon Baud a permis le démarrage de la construction de l'ouvrage d'art n°5 qui franchira à terme la future RN57 (page 3).

Les restrictions d'usage de l'eau ont conduit à prendre des mesures spécifiques sur le chantier, afin de réduire au strict minimum la consommation d'eau, tout en limitant l'envol des poussières (page 4).



Les matériaux excédentaires issus des déblais sont réutilisés en totalité sur le chantier :

- les matériaux rocheux sont concassés sur place pour être utilisés en remblais,
- les autres matériaux sont mis en dépôts sur place, notamment sous forme de merlons acoustiques protégeant les riverains du bruit.



Sur la partie Nord du chantier, l'avancée des terrassements a permis le démarrage de la construction de l'OA6.

Ce passage supérieur reliera les deux giratoires de l'échangeur de Devecey. La nouvelle RN57 passera en-dessous.

Dès l'achèvement des appuis de l'ouvrage, la construction du tablier pourra démarrer.



La coupure de la rue Léon Baud, mi-septembre a permis le démarrage de la construction de l'OA5.

À terme, cet ouvrage rétablira la rue Léon Baud au-dessus de la future RN57.

Pour rappel, la rue Léon Baud est déviée provisoirement pour les transports en commun et les modes actifs (piétons, cyclistes...).

Pour les autres usagers, des itinéraires de déviation sont en place.

DES MESURES SPÉCIFIQUES POUR RESTREINDRE LA CONSOMMATION D'EAU SUR LE CHANTIER



Le chantier, proche de nombreux riverains et de l'actuelle RN57, fait l'objet d'une procédure d'arrosage des pistes de circulation des engins permettant de limiter l'envol des poussières.

Les restrictions d'eau, entrées en vigueur pendant l'été, ont amené à changer la provenance de la ressource en eau. L'arrosage des pistes a été restreint au strict minimum en ciblant les secteurs de circulation les plus sensibles et en réduisant la vitesse des engins.

Ces mesures et l'emplacement particulier du chantier ont permis l'obtention d'une dérogation par le Préfet du Doubs, permettant de poursuivre l'arrosage des pistes malgré la crise.

LES ACTEURS DU PROJET

- > **MAÎTRISE D'OUVRAGE :**
État (DREAL Bourgogne-Franche-Comté)
- > **MAÎTRISE D'ŒUVRE :**
EGIS Villes & Transports
- > **COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ :**
Nicolas ROY
- > **CONSEILLER ENVIRONNEMENT :**
SEGED
- > **ENTREPRISES :** Groupement d'entreprises
Roger Martin/Bonnefoy/SNCTP/AER/EPC.
- > **CONTRÔLES EXTÉRIEURS :**
CEREMA / BEC21 / Ginger CEBTP

CONTACT

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté
5 voie Gisèle HALIMI, BP 31269, 25005 BESANÇON CEDEX
Courriel : rn57-a36-devecey.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez toute l'information sur rn57-a36-devecey.fr

COFINANCEURS ET COÛT DES TRAVAUX



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

